

Mention d'information des membres des instances de démocratie en santé (CRSA et CTS)

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant les membres des différentes instances de démocratie en santé dont l'ARS assure le secrétariat.

La finalité de ce traitement est d'assurer le secrétariat de ces instances. Son fondement relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investie l'ARS Pays de la Loire, conformément aux dispositions de l'article 6-1 e) du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

Les données personnelles collectées sont les suivantes: nom, prénom, date de naissance, adresses postales et électroniques, téléphones, jouissance des droits civiques et, le cas échéant, déclaration publique d'intérêt (DPI).

Les destinataires de ces données sont, dans la limite de leurs besoins au titre de leurs fonctions au sein de ces instances :

S'agissant de la CRSA :

- les agents de la mission démocratie sanitaire et usagers de l'ARS Pays de la Loire,
- les agents assurant le secrétariat des commissions spécialisées et des groupes de travail relevant de la CRSA,
- le chargé de mission CRSA pour les besoins liés à la diffusion de la newsletter de la CRSA,
- les présidents, vice-présidents et responsables des différentes formations de la conférence régionale.

S'agissant des CTS :

- les agents assurant la gestion et le secrétariat des conseils territoriaux de santé (CTS),
- les présidents et vice-présidents des conseils et de leurs différentes formations.

Les données sont conservées par l'ARS Pays de la Loire pour la durée du mandat de chaque membre de ces instances.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser par voie électronique à ars-pdl-dpo@ars.sante.fr ou par voie postale à :

Le délégué à la protection des données
ARS Pays de la Loire
Boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (www.cnil.fr/fr/plaintes) ou par voie postale : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.